

Arrêté n°2018-97 de proclamation des résultats de l'élection au comité technique de l'Université de Reims Champagne-Ardenne

Le Président de l'Université de Reims Champagne-Ardenne,

Vu le Code de l'Education,

Vu la loi 83-634 du 13 Juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat,

Vu le décret 86-83 du 17 janvier 1986 relatif aux dispositions générales applicables aux agents contractuels de l'Etat.

Vu le décret du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat,

ARRETE

Article 1 :

Sont proclamés les résultats suivants :

Inscrits	3059
Votants	825
Taux de participation	26,96%
Blancs ou Nuls	33
Nombre de suffrages valablement exprimés	792
Nombre de sièges de titulaires à pourvoir	10
Quotient électoral	79,2

RESULTATS			
ORGANISATIONS SYNDICALES	VOIX	SIEGE(S) TITULAIRE(S)	SIEGE(S) SUPPLEANT(S)
SNPTES	181	2	2
FSU	144	2	2
UNSA	78	1	1
FO	152	2	2
CGT	96	1	1
CFDT	141	2	2

Sont déclarés élus :

<u>Titulaires</u>	
Monsieur BIEHLER Jean Marc	SNPTES
Madame JANDIN Josiane	SNPTES
Madame DECLERCQ Christelle	FSU
Monsieur LEGOIS Jean-Philippe	FSU
Monsieur BOHR Frédéric	FO
Madame LAURENT Florence	FO
Madame ZENINARI Virginie	CFDT
Monsieur JACQUOT Yves	CFDT
Monsieur SOURDET Frédéric	UNSA
Madame HUMBERT Nathalie	CGT
<u>Suppléants</u>	
Monsieur CROUZET Jérôme	SNPTES
Madame VILLAUME Sandra	SNPTES
Madame BENNASROUNE Aline	FSU
Monsieur DUNBAR Pierre	FSU
Monsieur MAIROT Jacques	FO
Monsieur MAYERE David	FO
Madame RANVIER Angélique	CFDT
Monsieur MASSON Pierre	CFDT
Madame ZUCK Isabelle	UNSA
Madame AIT AMMAR Hnia	CGT

Article 2 :

Le Directeur Général des Services de l'Université de Reims Champagne-Ardenne est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Le présent arrêté sera transmis à la Rectrice, chancelière des universités.

**Le Président de l'Université
De Reims Champagne-Ardenne**



Guillaume GELLE

Mis en ligne le : **07 DEC. 2018**
Transmis à Mme la Rectrice, chancelière des universités le :

07 DEC. 2018

